



## **Préavis n° 5/11 au Conseil communal**

Création du giratoire de la pl. de l'Ancienne Gare  
Rénovation de la rte d'Allaman, de l'av. du Clos d'Asper et  
du giratoire de l'hôpital

**Délégué municipal :**  
**- M. Luc-Etienne Rossier, municipal**



## TABLE DES MATIERES

|     |                                                                    |   |
|-----|--------------------------------------------------------------------|---|
| 1.  | <u>SITUATION ACTUELLE</u> .....                                    | 3 |
| 2.  | <u>PROJET</u> .....                                                | 3 |
| 3.  | <u>PROCEDURE ET CONTRAINTES CONSTRUCTIVES</u> .....                | 4 |
| 4.  | <u>DESCRIPTION DES TRAVAUX</u> .....                               | 4 |
| 4.1 | Les travaux routiers.....                                          | 4 |
| 4.2 | Travaux de canalisations.....                                      | 5 |
| 4.3 | Travaux divers.....                                                | 5 |
| 5.  | <u>CADASTRATION ET DECADASTRATION DU DOMAINE PUBLIC (DP)</u> ..... | 5 |
| 6.  | <u>SIGNALISATION ROUTIERE</u> .....                                | 5 |
| 7.  | <u>COÛT DE L'OPERATION</u> .....                                   | 6 |
| 8.  | <u>FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT</u> .....                          | 7 |
| 9.  | <u>CONCLUSION</u> .....                                            | 7 |
| 10. | <u>PLAN DE SITUATION</u> .....                                     | 8 |



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. SITUATION ACTUELLE

Le réseau routier principal sur le territoire de la Commune d'Aubonne est constitué de deux grands axes :

1. Nord – Sud constitué par la rte d'Allaman, l'av. du Clos d'Asper et d'Abraham Hermanjat ainsi que de la RC 54c en direction de Montherod et la RC 54b depuis le carrefour de Roveray en direction de l'autoroute.
2. Est – Ouest constitué par la rte Neuve, la rue de Trévelin, la rte de Féchy et la RC 30b de part et d'autre des rues de la ville.

Sur ces routes, une porte d'entrée de la ville est située sur la pl. de l'Ancienne Gare. Suite à plusieurs études, le rapport réalisé en 2007 par le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA proposait la réalisation d'un giratoire au niveau de cette place. Celui-ci a été créé à titre provisoire en 2008 afin de tester son impact sur la circulation.

L'idée première est de ralentir les véhicules descendant de Gimel et montant d'Allaman permettant ainsi à ceux provenant de la ville de mieux s'insérer dans le trafic journalier. La modification de la circulation provenant de Lavigny et utilisant la rue de Trévelin a aussi amélioré la situation à la rue du Chêne et sur la pl. de l'Ancienne Gare.

La circulation des bus a également été prise en compte dans notre démarche.

Parallèlement, un passage piéton a été créé à l'Ouest du giratoire, côté av. du Clos d'Asper. Cette réalisation s'inscrit dans le développement du cheminement piétonnier réalisé en 2008 entre les ch. Dr Yersin et des Clos (préavis municipal n° 02/08). La construction des bâtiments locatifs au ch. des Clos, a permis de réaliser la prolongation du cheminement cité ci-dessus. Dès lors, les piétons, et plus particulièrement les enfants, peuvent se rendre facilement, et quasiment en site propre, à l'école ou vers les commerces.

## 2. PROJET

Ce préavis a pour but de :

- Construire définitivement le giratoire sans toucher à la pl. de l'Ancienne Gare.
- Donner à la RC 54 une géométrie visant à modérer les vitesses.
- Sécuriser les circulations piétonnières au travers des chaussées en rapprochant les passages sécurisés du giratoire.
- Déplacer au Sud de l'av. du Clos d'Asper le trottoir sis actuellement au Nord.
- Rénover la partie Nord de la rte d'Allaman ainsi que de l'av. du Clos d'Asper.
- Rénover le giratoire de l'hôpital et de rehausser son anneau pour forcer les véhicules à le contourner.

Le bruit lié au trafic routier a également été pris en compte. Le revêtement de l'av. du Clos d'Asper et de la rte d'Allaman sera de type phono absorbant. La réduction des bruits de roulement est importante (- 5 db).

Ce type d'enrobé ne peut pas être posé dans les giratoires et à leurs entrées. En effet, il ne permet pas de reprendre les efforts transversaux très importants induits par les essieux des poids lourds.

Dans les giratoires, le revêtement doit donc être très résistant aux efforts. Il sera de type AC 11H.



L'éclairage public, actuellement absent pour le giratoire de la pl. de l'Ancienne Gare, sera intégré à ce projet pour augmenter la sécurité des usagers des trottoirs et des passages pour piétons.

L'évolution des transports publics et l'augmentation programmée de la fréquence des bus ont été vues en partenariat avec l'ARCC. Une place de stationnement est prévue sur l'av. du Clos d'Asper dans le sens Gimel-Allaman. L'abri de bus quant à lui sera réalisé ultérieurement et ne fait pas partie de ce préavis. Néanmoins, les canalisations nécessaires à sa future construction seront mises en place de suite.

Quant à la réfection de la pl. de l'Ancienne Gare, elle fera l'objet d'un autre préavis.

### **3. PROCEDURE ET CONTRAINTES CONSTRUCTIVES**

La procédure légale est définie par la Loi sur les routes (Lrou), art. 13 ss, qui renvoie à la Loi sur l'aménagement du territoire (LATC) art. 57 ss. Les étapes sont les suivantes :

- Examen préalable par les services de l'Etat.
- Enquête publique de 30 jours, réalisée du 1<sup>er</sup> avril au 2 mai 2011 sans remarque ni opposition.
- Préparation du préavis.
- Adoption par le Conseil Communal.

Parallèlement, les acquisitions de terrain font l'objet d'une procédure définie par la Loi sur l'expropriation (Lexpr) art. 12 ss qui, par délégation de compétence du Conseil d'Etat, permet de modifier le cadastre foncier sans acte notarié.

Enfin, ces travaux sont soumis à la procédure des marchés publics. En effet, les travaux de génie civil seront d'un montant supérieur à Fr. 300'000.- ce qui conduit à procéder à un appel d'offres dite de « procédure ouverte ».

La publication de la procédure des marchés publics a été déposée le 29 mars 2011 avec une rentrée des offres pour le 29 avril, à 11h30. Le 2 mai dernier, elles ont été analysées afin de choisir l'entreprise adjudicataire.

Le choix de la Municipalité fera l'objet d'une publication dans la Feuille des avis officiels.

### **4. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Le chantier se déroulera en plusieurs étapes de façon à diminuer au maximum les nuisances.

#### **4.1 Les travaux routiers**

L'ensemble des matériaux composant la superstructure de la route (enrobé) va être enlevé pour être remplacé par des matériaux neufs et à même de supporter la charge de trafic, principalement des poids lourds.

Lors du contrôle de la chaussée avant travaux, différents défauts ont été identifiés

- a) Problèmes de portance.
- b) Structure des enrobés et épaisseur.
- a) Déficience de portance se traduisant par un faïençage (fissures et formation de plaques qui peuvent se détacher) et par une déformation de la chaussée avec création d'ornières.



La structure de la chaussée est donc médiocre et doit être remplacée. Deux solutions sont parallèlement envisagées :

a1) Une stabilisation de l'encaissement par le mélange des matériaux graveleux en place avec du ciment (4 %). Cette solution est retenue pour le giratoire de l'hôpital, l'av. du Clos d'Asper depuis le giratoire de l'hôpital jusqu'au ch. de la Traverse et également à la rte d'Allaman jusqu'à la limite de la réfection faite depuis le carrefour du ch. des Clos.

a2) Le changement complet de l'infrastructure de la route dans la zone la plus mauvaise, soit depuis les feux de l'av. du Clos d'Asper jusqu'au giratoire de la pl. de l'Ancienne Gare compris.

L'épaisseur de l'infrastructure sera de 40 cm dans la zone complètement refaite.

b) Les revêtements routiers choisis auront une épaisseur totale de 22 cm y compris la couche de roulement phono absorbante sur les tronçons droits. Pour les giratoires, le revêtement sera plus dur pour supporter le ripage de roues des camions.

L'épaisseur moyenne actuelle des couches d'enrobé est de l'ordre de 14 cm.

La pose de la dernière couche d'enrobé sera réalisée en une étape et sur toute la largeur de la chaussée. Ces travaux se dérouleront obligatoirement de nuit. Les usagers de la région seront informés et une déviation sera mise en place.

Le trottoir va être repris dès le giratoire de l'hôpital et sera prolongé jusqu'au giratoire de la pl. de l'Ancienne Gare du côté Sud de l'av. du Clos d'Asper.

#### **4.2 Travaux de canalisations**

Lors de la préparation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), des contrôles par caméra de l'état des canalisations ont été effectués. Pour le secteur du chantier envisagé, force est de constater que le collecteur des eaux claires de l'av. du Clos d'Asper est endommagé. Les raccordements divers des grilles sont de mauvaise qualité et le diamètre est trop petit en regard des calculs des débits du PGEE. Le collecteur actuel sera ainsi abandonné et la zone fortement endommagée supprimée. Il sera remplacé par un collecteur neuf, faisant également office de drainage. Celui-ci sera placé sous le trottoir et les regards de visites seront ainsi hors de la chaussée.

#### **4.3 Travaux divers**

- Des tubes pour la SEFA seront mis en place pour le développement des services à venir.
- L'éclairage public sera remis au goût du jour et créé dans le giratoire de la pl. de l'Ancienne Gare.
- Un arrosage automatique sera placé dans les giratoires.
- La préparation des infrastructures pour l'abri de bus sera prévue.

### **5. CADASTRATION ET DECADASTRATION DU DOMAINE PUBLIC (DP)**

Le projet présenté et mis à l'enquête publique empiète sur la parcelle privée communale n° 412 où se trouve le poids public. Une emprise de 312 m<sup>2</sup> est nécessaire. Il y a une rétrocession de 6 m<sup>2</sup>.

L'enquête publique a eu lieu du 8 avril au 9 mai 2011 sans remarque ni opposition.

### **6. SIGNALISATION ROUTIERE**

La légalisation de la signalisation verticale fera l'objet d'une mise à l'enquête réalisée par le service des routes du canton de Vaud. Celle-ci sera effectuée avant la fin des travaux.

**7. COÛT DE L'OPERATION****Travaux préalables**

|                                     |     |           |
|-------------------------------------|-----|-----------|
| Signalisation marquage provisoire   | Fr. | 30'300.00 |
| Réalisation provisoire du giratoire | Fr. | 42'000.00 |

|                                           |            |                  |
|-------------------------------------------|------------|------------------|
| <b>Montant TTC des travaux préalables</b> | <b>Fr.</b> | <b>72'300.00</b> |
|-------------------------------------------|------------|------------------|

**Travaux principaux**

|                                                         |     |              |
|---------------------------------------------------------|-----|--------------|
| Frais d'enquêtes publiques                              | Fr. | 2'300.00     |
| Analyse routière                                        | Fr. | 5'600.00     |
| Signalisation verticale et horizontale                  | Fr. | 23'000.00    |
| Eclairage public                                        | Fr. | 15'000.00    |
| Assurance de chantier                                   | Fr. | 10'000.00    |
| Génie civil                                             | Fr. | 1'365'400.00 |
| Honoraires d'ingénieurs                                 | Fr. | 220'000.00   |
| Décoration et installation parcs et jardins arbres etc. | Fr. | 50'000.00    |
| Divers et imprévus 5 %                                  | Fr. | 84'600.00    |

|                                     |            |                     |
|-------------------------------------|------------|---------------------|
| <b>Montant total TTC principaux</b> | <b>Fr.</b> | <b>1'775'900.00</b> |
|-------------------------------------|------------|---------------------|

**Travaux secondaires**

|                                        |     |          |
|----------------------------------------|-----|----------|
| Travaux pour le SIT communal à venir   | Fr. | 4'500.00 |
| Mutation pour l'emprise et mise à jour | Fr. | 4'900.00 |
| Divers et imprévus 5 %                 | Fr. | 500.00   |

|                                                       |            |                 |
|-------------------------------------------------------|------------|-----------------|
| <b>Montant total TTC pour les travaux secondaires</b> | <b>Fr.</b> | <b>9'900.00</b> |
|-------------------------------------------------------|------------|-----------------|

|                                |     |           |
|--------------------------------|-----|-----------|
| Montant des travaux préalables | Fr. | 72'300.00 |
|--------------------------------|-----|-----------|

|                              |     |              |
|------------------------------|-----|--------------|
| Montant total TTC principaux | Fr. | 1'775'900.00 |
|------------------------------|-----|--------------|

|                                                |     |          |
|------------------------------------------------|-----|----------|
| Montant total TTC pour les travaux secondaires | Fr. | 9'900.00 |
|------------------------------------------------|-----|----------|

|                                     |            |                     |
|-------------------------------------|------------|---------------------|
| <b>Montant total TTC du préavis</b> | <b>Fr.</b> | <b>1'858'100.00</b> |
|-------------------------------------|------------|---------------------|

|                            |            |                     |
|----------------------------|------------|---------------------|
| <b>Montant TTC arrondi</b> | <b>Fr.</b> | <b>1'860'000.00</b> |
|----------------------------|------------|---------------------|



## 8. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

- Le plan des dépenses d'investissement 2011 prévoit un montant de Fr. 1'128'000.--.
- Le crédit de Fr. 1'860'000.- sera prélevé sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal et sera amorti, par annuités égales, en 30 ans.

## 9. CONCLUSION

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal N° 5/11 «Création du giratoire de la pl. de l'Ancienne Gare, rénovation de la rte d'Allaman, de l'av. du Clos d'Asper et du giratoire de l'hôpital»,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de création du giratoire de la pl. de l'Ancienne Gare, de rénovation de la rte d'Allaman, de l'av. du Clos d'Asper et du giratoire de l'hôpital,
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
3. accorde un crédit de Fr. 1'860'000.- TTC pour la réalisation de cette construction,
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, en 30 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mai 2011.

Au nom de la Municipalité  
Le syndic : La secrétaire :

P.-A. Blanc

J. Mottaz

Délégué municipal :

- M. Luc Etienne Rossier, municipal

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 28 juin 2011.

**10. PLAN DE SITUATION**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   |                   |        |                          |                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------|--------|--------------------------|------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>CANTON DE VAUD</b><br><b>COMMUNE D'AUBONNE</b> | 2.0               |        |                          |                                    |
| <b>RC 54b</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>GIRATOIRE DE L'ANCIENNE GARE</b>               |                   |        |                          |                                    |
| <b>Aménagement d'un carrefour-giratoire sur la RC 54b</b><br><br><b>Enquête publique</b><br><br><b>SITUATION GENERALE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                   |                   |        |                          |                                    |
| Dressé par :<br>Le Service Technique de la Commune d'Aubonne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                   | Projet n°         |        | Plan n°                  |                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   | AU2306            |        | GG                       | ...                                |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   | ECHELLE<br>1:5000 |        | FORMAT<br>A3             |                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Date                                              | Dess.             | Contr. | Objet de la modification | Class: AU/2306/dessin/enquête/5000 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 25.03.2011                                        | RK                | RW     |                          | Couche :                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   |                   |        |                          | Plume:                             |
| <div style="margin-bottom: 20px;">Dressé par:<br/>LE SERVICE TECHNIQUE<br/>de la Commune d'Aubonne<br/>assisté du bureau d'études<br/>Luc-Etienne Rossier<br/>Ing. EPF – géomètre off.</div> <div style="text-align: right; margin-top: 100px;">PIECE DEPOSEE A L'ENQUETE<br/>au Greffe municipal de la<br/>Commune d'Aubonne<br/>du 1er avril au 2 mai 2011<br/><br/>L'atteste au nom de la Municipalité<br/><br/>Le Syndic:                      La Secrétaire:</div> |                                                   |                   |        |                          |                                    |



